

En d'autres termes, douze des membres du gouvernement, qui ont été élus aux élections générales de 1917 ont cessé de faire partie du cabinet.

Je veux bien admettre que l'on peut s'attendre jusqu'à un certain point à des changements dans le personnel; mais il y a ceci à noter, à propos des changements qui ont eu lieu dans l'administration, que la plupart de ceux qui en sont sortis y étaient entrés parce qu'ils croyaient à la formation d'un ministère ayant la guerre pour but, et parce qu'ils voulaient donner à ce ministère l'élément libéral nécessaire pour qu'il y eût fusion. Vu le nombre de ceux qui sont sortis du cabinet, mon très honorable ami serait bien aimable de me dire comment il peut prétendre que son ministère est, en un sens quelconque, le successeur légitime de celui qui l'a précédé? Dans les discours qu'il a prononcés par toute l'étendue du pays mon très honorable ami a eu bien des choses à dire au sujet de la conduite de la récente administration pendant la guerre. Il a invoqué cette conduite comme devant être un motif pour le peuple de ce pays d'avoir confiance dans son ministère. A-t-il remarqué, lui demanderai-je, que les ministres, qui, pour la plupart,—il y a, je l'avoue, une ou deux exceptions—ont eu la responsabilité de ce qu'a fait le Gouvernement pendant la guerre, sont ceux-là même qui depuis se sont détachés de sa personne et ne sont plus membres de son cabinet? De deux choses l'une: ou il n'a pas confiance en eux, ou c'est eux qui n'ont pas confiance en lui. Mon très honorable ami va-t-il prétendre que nulle part du mérite qui revient au Gouvernement dans la conduite de la guerre n'est attribuable à ceux des membres qui en sont sortis?

Voyons ce qui en est pour une couple d'entre eux. On nous avait dit que l'honorable F. B. Carvell était une force pour le cabinet à cause de sa personnalité. Mon très honorable ami va-t-il prétendre que la perte d'un tel membre n'a pas affaibli son ministère? Prenez le cas du représentant actuel de Hamilton-Est (M. Mewburn). Ne lui revient-il aucun mérite du triomphe de nos armes, lors de son passage dans le précédent ministère; selon que mon très honorable ami se plaît à exposer la chose? Mon très honorable ami n'a sûrement pas le droit de réclamer pour son Gouvernement le mérite des services qu'a pu rendre le représentant d'Hamilton Est, qui s'est retiré du ministère.

Prenez de même le cas de l'honorable député de Marquette (M. Crerar). Il y avait un homme qui représentait dans cette

[L'hon. Mackenzie King.]

Chambre les intérêts agricoles du pays, en même temps qu'il était un libéral zélé à l'époque où il entra dans le Gouvernement. A cause précisément des circonstances que je viens de mentionner, cet homme devait, assurait-on dans le temps, donner de la force au ministère. Il ne fait pas partie du cabinet dirigé par mon très honorable ami. Au contraire, il en est un adversaire déclaré. Comment donc mon très honorable ami peut-il réclamer pour son ministère la confiance du public à cause de ce que l'honorable député de Marquette a pu faire pour aider à l'œuvre du Gouvernement pendant la guerre?

Il y a ensuite l'honorable député d'Halifax (M. A. K. Maclean) quoique ministre sans portefeuille, il a eu la présidence de plusieurs comités importants, et il a rendu des services précieux. Il n'est plus dans le ministère de mon très honorable ami; au contraire, il siège dans les rangs de l'opposition. Comment donc mon très honorable ami peut-il prétendre que son ministère a le droit de maintenir son existence en se fondant sur les services rendus pendant la guerre par l'honorable député d'Halifax?

Vient ensuite l'honorable député de Durham (M. Rowell), l'ancien président du conseil privé. On avait mentionné son nom dans tout le pays comme de l'homme qui dirigeait le parti libéral dans la province d'Ontario, et on le mentionnait particulièrement pour s'en faire un appui auprès des libéraux de cette province. Comment mon très honorable ami peut-il prétendre à la confiance de la population à cause de la présence dans le dernier cabinet de l'honorable député de Durham? Il n'est plus membre du ministère. Je prierai ensuite mon très honorable ami de me dire ce qu'il pense de l'ancien ministre des Finances, le représentant de Leeds (sir Thomas White). A l'époque dont il s'agit, cet homme jouissait d'une haute réputation. Il me semble qu'il a sûrement droit à quelque part du mérite que le précédent ministère peut s'attribuer dans le triomphe de nos armes. Mon très honorable ami peut-il prétendre à une part quelconque de ce mérite pour le cabinet dont il est le chef? L'honorable député dont j'ai mentionné le nom n'est plus aujourd'hui membre du cabinet. Il a été impossible à mon très honorable ami de le décider à y entrer.

Finalement, je prierai mon très honorable ami de me dire si dans tout cela il ne revient aucun mérite à l'ex-premier ministre sir Robert Borden? Il a longtemps occupé avec distinction le poste de premier ministre, et il n'est pas douteux que son